

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-252

OBJET : Promotion interne au choix de l'année 2021 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°2023-292 du 26 octobre 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5-1°, 6-2°,

Vu l'arrêté n° 2021-196 du 18 octobre 2021 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-292 du 26 octobre 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que treize des fonctionnaires, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

- ARRÊTE -

Article 1er : Les treize fonctionnaires dont les noms sont annexés au présent arrêté, sont maintenus sur la liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 21 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LEPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-252 DU 21 OCTOBRE 2024
portant mise à jour de la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux

Nom – Prénom	Collectivité ou établissement public
Monsieur AIT ALI Nasser	OPH D'IVRY-SUR-SEINE
Monsieur AMRANI Abdelhakim	Mairie de LA COURNEUVE
Madame AYARI Edith	Mairie de LA COURNEUVE
Madame BIDAULT Mokhtaria	Mairie de GENTILLY
Monsieur BINOT Ludovic	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Madame BOUROUF Louisa	Mairie de LA COURNEUVE
Madame DAKI Nadia	Mairie de LEVALLOIS-PERRET
Madame DELHAYE Sylvie	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Madame HENNAD Nassera	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur LACOUR Joseph	Mairie de MAISONS-ALFORT
Monsieur MENASANGA Jérémy	Mairie de LA GARENNE-COLOMBES
Madame NOBRE Sylvie	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Madame PURESS Danabye	Mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT

La présente liste est arrêtée à 13 inscrits.

Fait à Pantin, le 21 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
Directrice de l'emploi,



Stéphanie LEPINGLE

